

parties du Canada. L'activité astronomique de l'Observatoire d'Ottawa comprend en outre des études de la haute atmosphère, grâce aux observations visant les météores, le soleil et ses effets sur les conditions terrestres, ainsi que des études mathématiques de l'atmosphère du soleil et des étoiles. Le travail géophysique, également effectué à Ottawa, comprend les levés magnétiques du Canada, surtout ceux intéressant la navigation aérienne et maritime, de même que le travail sur le terrain et les observations intéressant la prospection géophysique. On utilise les procédés de sismologie pour l'étude des aspects importants de la croûte terrestre au pays et pour les recherches internationales sur l'intérieur du globe. Les observations relatives à la gravité se poursuivent dans tout le Canada à des fins généralement identiques, mais on donne une attention particulière aux méthodes servant à localiser les minéraux.

L'Observatoire fédéral d'astrophysique de Victoria s'occupe des recherches fondamentales sur les caractéristiques physiques du soleil, des étoiles, des planètes et de la matière interstellaire. Son télescope à miroir de 73 pouces est un des plus gros au monde et il a servi à faire des découvertes qui ont enrichi l'astronomie.

La Division de la géographie.—La Division de la géographie est chargée de recueillir et de fournir tous les renseignements géographiques concernant le Canada qui peuvent favoriser le progrès économique, commercial et social du Canada. Sa tâche a un double objet: compilation des connaissances géographiques d'intérêt national et recherches géographiques sur le terrain. Actuellement, le principal intérêt de la Division est la préparation d'un nouvel atlas du Canada.

L'Office fédéral du charbon*.—Cet organisme a été établi par la loi sur l'Office fédéral du charbon (S.R.C. 1952, chap. 86) proclamée le 21 octobre 1947. Par cette loi, l'Office a été constitué organisme officiel chargé de conseiller le gouvernement en toutes matières intéressant la production, l'importation, la distribution et l'usage du charbon au Canada. L'Office est aussi chargé de le conseiller en matière de subventions au transport et d'administrer ces subventions.

Subordonné à ces principales fonctions, l'Office est autorisé à entreprendre des recherches et à mener des enquêtes dans les domaines suivants:

- 1° Systèmes et modes d'extraction du charbon;
- 2° Problèmes et techniques de la commercialisation et de la distribution du charbon;
- 3° Caractères physiques et chimiques du charbon produit au Canada, en vue de lui trouver de nouveaux emplois;
- 4° Situation du charbon relativement aux autres formes de combustible ou d'énergie disponibles au Canada;
- 5° Frais de production et de distribution du charbon, et méthodes comptables adoptées ou employées par les personnes faisant le commerce du charbon;
- 6° Coordination de l'activité des ministères du gouvernement relativement au charbon;
- 7° Autres questions dont le ministre peut demander l'étude ou autres mesures que l'Office juge nécessaires pour la réalisation des dispositions ou fins de la loi.

De plus, la loi sur l'Office fédéral du charbon autorise l'Office, dans le cas d'une crise nationale du combustible, à prendre des mesures pour assurer des approvisionnements suffisants pour les besoins au Canada.

A ses débuts, l'Office devait s'occuper de réadapter l'industrie houillère aux conditions de temps de paix et d'appliquer les recommandations de la Commission royale d'enquête sur le charbon (1946). L'Office a pris l'initiative de la réorganisation et de l'extension du régime des subventions au transport destinées à mettre sur un même pied de concurrence le charbon canadien et le charbon importé sur les marchés du Canada central. Le gouvernement ayant révisé son aide, la production a atteint des sommets sans précédent et le mouvement des charbons canadiens de l'Est et de l'Ouest vers les marchés du Québec et de l'Ontario s'est beaucoup accru. L'emploi a aussi augmenté, tout comme la production moyenne par jour-homme.

* Rédigé sous la direction de W. E. Uren, O.B.E., président de l'Office fédéral du charbon.